

s.C.41.Afr.Sud.111.0 - RL/ba

Berne, le 1er février 1971

Note au Chef du DépartementProposition ci-jointe du Département de l'économie publique

La proposition concerne l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation à la S.A. Brown, Boveri et Cie, Baden, pour une somme de 112,5 mio. de francs, en relation avec une fourniture de matériel à la Société ESCOM à Johannesburg, important producteur d'électricité. La commande prévoyait à l'origine la fourniture de trois groupes de turbines d'une valeur de 150 mio. de francs. A la demande de la Commission pour la garantie des risques à l'exportation, elle a été réduite à deux groupes. (La filiale de BBC en France fournira de son côté quatre groupes). BBC a encore en vue des fournitures pour une valeur de 15 mio. de francs à une autre entreprise sud-africaine, pour lesquelles la Commission est disposée à donner sa garantie.

Ces opérations, qui sont à examiner, en ce qui concerne notre Département, moins sous leur aspect économique, certainement positif, que par rapport à leur incidence politique, donnent lieu aux remarques suivantes :

- L'importance des engagements suisses en Afrique du Sud retient notre attention depuis longtemps et nous avons la préoccupation de veiller à ce qu'ils se maintiennent dans les limites de nos fournitures traditionnelles et sans accroissement excessif par rapport aux opérations réalisées avec les autres pays.

- Les fournitures prévues ont un caractère traditionnel. L'acheteur est un client de longue date.

- Le 22 janvier 1971, les engagements au titre de la garantie contre les risques à l'exportation s'élevaient au total à 3378,3 mio. de francs. La part consentie jusqu'ici à l'Afrique du Sud est de 43,6 mio. Ce montant est inférieur aux engagements contractés pour des ventes à des pays tels que l'URSS (73,8 mio.) ou la Roumanie (80 mio.). Même après une décision favorable concernant la présente proposition, le montant total des engagements envers l'Afrique du Sud resterait inférieur à ceux consentis pour des fournitures à la Yougoslavie (191,4 mio.), par exemple.

- Une notable régression des crédits financiers à l'Afrique du Sud est enregistrée. De 110 mio. de francs en 1968, ces crédits sont tombés à 83 mio. en 1969 et à 50 mio. en 1970, alors que le montant total des exportations suisses de capitaux s'est élevé à 2'702 mio. en 1968, à 5'589 mio. en 1969 et à 4'857 mio. en 1970.

Conclusions

On constate de ce qui précède que les engagements financiers envers l'Afrique du Sud se situent à un niveau admissible. Ceux-ci sont néanmoins, on le sait, l'objet d'une surveillance critique tant sur le plan international (ONU) que national (Mouvement anti-apartheid). Mais il a aussi été considéré, à réitérées reprises, qu'une discrimination de caractère commercial n'est pas compatible avec la conception de l'universalité des relations internationales. Malgré les réticences de principe que nous formulons à l'égard de tout engagement financier nouveau vis-à-vis de la République sud-africaine, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de nous opposer à la proposition.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Service économique et financier

A. Aubert

P.S. Le Département de l'économie publique nous a fait savoir, à notre demande, et après avoir consulté BBC que le matériel prévu est destiné à être utilisé exclusivement en Afrique du Sud et que cette fourniture ne concerne donc pas le projet de Cabora Bassa.

Au